



Le retour du décor dans l'architecture contemporaine

Dans la première moitié du XX^e siècle, le mouvement "moderne", dont une des principales figures est Le Corbusier, fonde ses principes sur le refus du superflu, et invoque la vérité de la structure non dissimulée et des matériaux bruts. Le décor n'avait donc que peu de place dans une conception où le beau et l'utile étaient confondus.

Depuis la fin des années 1970, réapparaissent des formes qui n'ont qu'une fonction ornementale. Ce mouvement "post-moderne" établit de nouveaux liens entre le passé récent et la tradition. Il s'agit d'un style hybride qui conjugue classicisme et modernisme, tout en y ajoutant des inventions liées aux nouvelles technologies et pratiques sociales.

Les architectes se réapproprient des éléments de l'architecture classique, comme les colonnes ou les frontons, dans un désir de séduction. Mais, souvent, ils les transforment et les détournent pour les adapter à l'architecture contemporaine.

Ainsi, les nouveaux thermes de Chevalley, inaugurés en 2000, illustrent-ils ce renouveau de l'ornementation. Oculus, bossage, parement de pierre, piliers drapés, opposition du béton brut, et du béton poli comme du marbre animent la construction. L'architecte Stanislas Fiszer s'est livré à un véritable exercice de style sur les thèmes de la tradition et de l'identité thermale avec une référence évidente à l'Antiquité. L'intérieur est aussi orné que l'extérieur ; le décor se décline à travers carrelages, mosaïque et vitrages sérigraphiés.



Immeuble, *Le jardin du Temple*, 11 rue du Temple. Peinture murale, décor à l'antique, "L'an vert du décor", A. Berthet



Immeuble, *le Lutécia*, 7-9 rue de la Chaudanne, 2007. Béton taillé façon pierre de taille

Ce retour du décor dans l'architecture contemporaine est soutenu, depuis 1951, par un dispositif



Thermes Chevalley, 2000. Pilier en béton plissé

législatif, dit du "1% artistique". Cette procédure institue l'obligation de décorer les bâtiments publics. A l'occasion de leur construction, de leur réhabilitation ou de leur extension, un pour cent du coût des travaux, doit être consacré, à la commande d'une ou plusieurs œuvres d'art. Celles-ci doivent être conçues par des artistes vivants pour être intégrées au bâtiment ou à ses abords.



Projet de décor mural en céramique, Suzy Neufond, Aix-les-Bains, 1974. "1% artistique", collège Jean-Jacques Perret



Thermes Chevalley, 2000. Verrière zénithale du hall d'accueil



Thermes Chevalley, 2000. Détail d'un oculus, béton moulé et pierre



Thermes Chevalley, 2000. Parois et portes en verre sérigraphié des cabines de soins

Trésor, splendeur et folie !